

Compte rendu du Conseil Municipal du 12 avril 2022

| | |
|-----------------------|---------------|
| Date de convocation : | 01 avril 2022 |
| Ordre du jour : | 05 avril 2023 |

La séance a débuté à 18h30 sous la présidence de Mme le Maire : BONTAZ Karole

Présents : Laurent BARATEAU, Raphaël CETTOUR-JANET, Paul CHARLES, Karole BONTAZ, Thierry GERARDIN, Stéphanie LACROIX, Claude LAUSENAZ-GRIS, Pascal MARIET (Pouvoir de Frédéric FESSON), Eric MERCIER GALLAY, Patrick MORIZE, Robin NEGRE : soit 12 voix

Excusés : Aurélie FINKELSTEIN, Jean-Claude CARTAILLER

Le « Quorum » étant atteint la mise en discussion des questions soumises à une délibération est possible

1. Nomination du secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.L. 2121-15

« *Au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire* ».

S. Lacroix, P. Mariet, acceptent le rôle de secrétaire de séance.

2. Approbation du compte rendu séance du conseil du 15 mars 2022

RàS

3. Adoption de la charte d'urbanisme

Débat :

La présentation du projet a été suivi d'un débat très ouvert. Le nom « Charte » a été changé pour des raisons de sémantique. Chaque règle et recommandation a été discutée et cas échéant modifiée.

Le document devait répondre aux objectifs suivants, sans se substituer à l'instruction de la CCPEVA, ni au code de l'urbanisme :

1. - Permettre à la commission urbanisme de communiquer les recommandations et règles qui prévalent dans une proposition de permis de construire.
2. - Communiquer aux demandeurs les informations utiles pour définir leur projet selon la législation et les attentes locales en matière de construction et d'harmonisation locale.

Délibérations : Pour 10, contre 1, Abstention 1 Mme le maire entérine l'accord du conseil municipal.

Contre R. Nègre, Abstention P. Mariet

Le document annexé après correction est validé par le Conseil Municipal (voir document Cahier des recommandations en annexe 1)

4. Vote du compte administratif du budget principal

Mme le maire se retire et nomme M. P. Morize 1er adjoint président de séance en son absence. *Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le Compte administratif 2021 et donne quitus à Mme le Maire.*

VOTE DU CA 2021

Section de fonctionnement

| Section d'Investissement | | | | | |
|--------------------------|------------------------------------|--------------|----------|---------------------------------------|--------------|
| DEPENSES | | | RECETTES | | |
| 011 | Charges à caractère général | 178 062.75€ | 013 | Atténuation de charges | 20 207.24 € |
| 012 | Charges de personnels et assimilés | 256 369.69 € | 70 | Produits services, domaines et ventes | 41 375.58 € |
| 014 | Atténuation de charge | 19 790 € | 73 | Impôts et taxes | 479 440.98 € |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 64 817.08 € | 74 | Dotations et participations | 141 708.52 € |
| 66 | Charges financières | 7 686.17 € | 75 | Autres produits de gestion courante | 34 970.08 € |
| 67 | Charges exceptionnelles | 300 € | 77 | Produits exceptionnels | 87 € |
| TOTAL | | 527 025.69 € | TOTAL | | 717 789.40€ |

Le déficit budgétaire sera couvert par une subvention de € 118'623.- versée courant 2022

Délibérations : Pour 11, contre 0.

5. Vote du compte de gestion du budget principal

Le compte de gestion est conforme au compte administratif. La trésorière attire l'attention sur certains comptes non utilisés depuis 2 ans qu'il conviendra de supprimer si besoin pour une meilleur lecture budgétaire.

Aucune remarque du Conseil municipal relative au compte de gestion.

6. Affectation du résultat 2021

En 2021, le résultat d'investissement est déficitaire de 93 483,31 euros qui s'explique par l'attente d'une subvention de 118 623 euros qui sera versée en 2022.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité, l'affectation du résultat d'investissement au compte 001 (Dépenses d'investissement) à hauteur de 93 483,31 euros

En 2021, le résultat de fonctionnement est excédentaire de 313 838,17 euros.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat suivante :

023 : 93 483,31 euros

002 : 100 354,86 euros

1068 : 120 000 euros

7. Vote du Budget principal 2022

SECTION DE FONCTIONNEMENT

| Chapitre | Désignation | |
|----------|--------------------------------------|---------------------|
| 023 | Virement section investissement | 93 483.31 € |
| 011 | Charges à caractère général | 290 325.55 € |
| 012 | Charge de personnel, frais assimilés | 276 200.00 € |
| 014 | Atténuation de produits | 22 000.00 € |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 91 424.00 € |
| 66 | Charges financières | 8 000.00 € |
| | TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT | 781 432.86 € |

| Chapitre | Désignation | |
|-----------|--------------------------------------|---------------------|
| 002 / 002 | Excédent antérieur reporté fonct | 100 354.86 € |
| 013 | Remb. rémunérations de personnel | 10 000.00 € |
| 70 | Produits services, domaine et vente | 69 520.00 € |
| 73 | Impôts et taxes | 461 610.00 € |
| 74 | Dotations et participations | 104 948.00 € |
| 75 | Autres produits de gestion courante | 35 000.00 € |
| | TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT | 781 432.86 € |

Le BP 2022 est approuvé à l'unanimité par le Conseil municipal.

| Section d'Investissement | | | | | |
|--------------------------|----------------------------|-------------|----------|--|-------------|
| DEPENSES | | | RECETTES | | |
| 001 | Déficit exercice antérieur | 93 483.31 € | 021 | Virement de la section de fonctionnement | 93 483.31 € |

| | | | | | |
|--------------|-------------------------------------|---------------------|--------------|---|---------------------|
| 10 | Dotations, fonds divers et réserves | 1800 € | 10 | Dotations fonds divers | 110 000 € |
| 16 | Emprunts | 36 000€ | 1068 | Excédent de fonctionnement | 120 000 € |
| 20 | Immobilisations incorporelles | 15 000 € | 16 | Produits services, domaine et ventes divers | 800 € |
| 21 | Immobilisations corporelles | 147 000€ | | | |
| 23 | Immobilisations en cours | 50 000 € | | | |
| | Reste à réaliser | 94 364.92 € | | Reste à réaliser (subventions) | 118 623 € |
| TOTAL | | 437 648.23 € | TOTAL | | 442 906.31 € |

8. sur les

Arrêtés accordés depuis le 1^{er} janvier 2022 :

Permis de construire :

- 17 mars : Route du Mont –Construction d'une maison type chalet – M OLIVIER et Mme GALLAY
- 8 avril : Route du Taillet – Réhabilitation d'une grange – M PETER Benjamin

Déclaration préalable :

- 8 avril : Route d'Arce - création d'un mazot avec soubassement en lieu et place du grenier existant

Information autorisations d'urbanisme accordées

9. Questions et informations diverses

Subvention Club de Football avec communes proches.

Chevenoz a proposé une nouvelle clef de répartition. Celle-ci est plus réaliste au regard des capacités financières des communes. Cette proposition ne changera pas le montant total disponible pour le club. Le dossier sera repris lors d'une prochaine séance.

Site internet Chevenoz

Le site sera prochainement déployé et mise à disposition. La maintenance du site pour le pérenniser reste à préciser.

Les membres du conseil ont pu tester la maquette aucune remarque n'est formulée.

Les membres du conseil réitèrent compliments et remerciements à R. Nègre pour ce travail.

La séance est levée à : 21h30'